

# Procès France Télécom: après 2 mois d'audience, place aux plaidoiries et aux réquisitions

AFP

Publié le 01/07/2019 à 14:32 | AFP



Après deux mois de débats pour tenter de comprendre le fonctionnement de France Télécom, le procès pour "harcèlement moral" de ses ex-dirigeants, qui se tient dix ans après une vague de suicides de salariés, entre mardi dans sa dernière phase, celle des plaidoiries et des réquisitions.

*Le Point* souhaite vous offrir la meilleure expérience possible sur son site. En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies permettant de réaliser des études d'audience et de vous proposer du contenu, des services, des publicités et des offres adaptés à vos centres d'intérêts. Pour en savoir plus, [consultez notre politique cookies.](#)

> [Paramétrer les cookies](#)

✓ OK



"complicité".

Ils encourent un an d'emprisonnement et 15.000 euros d'amende. France Télécom, première entreprise du CAC 40 à être jugée pour "harcèlement moral", risque elle 75.000 euros d'amende.

Depuis le début du procès le 6 mai, les audiences, très chargées émotionnellement, ont souvent été tendues entre les avocats de la partie civile et de la défense. Les déclarations des prévenus ont suscité de vives protestations dans le public, en grande partie composé d'anciens salariés de France Télécom.

Il y a eu aussi les silences lourds lors des témoignages des victimes, comme quand Noémie Louvradoux a pris la parole, jeudi. Le père de la jeune femme, Rémy Louvradoux, s'est immolé par le feu en 2011 sur un parking de France Télécom à Mérignac (Gironde). Il avait été ballotté de poste en poste par sa direction. "Mon père, vous l'avez tué. Tout ça pourquoi ?", a-t-elle interpellé les prévenus. "La mort de mon père, c'est la réussite de leur objectif", a-t-elle dit au tribunal.

### "100.000 chômeurs"

En 2006, en pleine révolution technologique et face à une concurrence très agressive, le PDG Didier Lombard s'était engagé à faire partir 22.000 salariés sur trois ans, sur environ 120.000. L'entreprise était devenue privée, mais la majorité des employés étaient encore fonctionnaires et ne pouvaient donc pas être licenciés.

Les dirigeants ont-ils fait pression sur les salariés, pour les pousser au départ ? Le harcèlement moral est défini dans le code pénal comme "des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail".

Les récits de salariés, même s'ils étaient répartis en France sur près de 23.000 sites,

*Le Point* souhaite vous offrir la meilleure expérience possible sur son site. En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies permettant de réaliser des études d'audience et de vous proposer du contenu, des services, des publicités et des offres adaptés à vos centres d'intérêts. Pour en savoir plus, [consultez notre politique cookies.](#)

> [Paramétrer les cookies](#)

✓ OK



dur pour des salariés, mais ils contestent tout harcèlement moral. "Dans ce qui a été défini comme politique d'entreprise et dans son application, il n'y a rien qui ressemble à ce qu'on nous reproche", a affirmé l'ex-numéro 2, Louis-Pierre Wenès.

"Je trouve scandaleux qu'on puisse imaginer qu'on ait mis en place une politique pour déstabiliser les collaborateurs", s'est défendu l'ex-DRH Olivier Barberot.

Didier Lombard met le contexte en avant, rappelant aussi souvent que possible qu'au début des années 2000, France Télécom était "l'entreprise la plus endettée du monde". "En 2005, l'entreprise était en train de couler et elle ne le savait pas. On aurait pu aller beaucoup plus doucement si on n'avait pas eu la concurrence à notre porte".

"De temps en temps, je me dis: +Tu aurais dû laisser couler et laisser le gouvernement gérer 100.000 chômeurs", a-t-il déclaré, alors que la présidente l'interrogeait sur ses propos tenus dans un documentaire de Serge Moati en 2009. "On a poussé le ballon un peu trop loin", lâchait-il alors. Des propos qu'il n'a jamais tenus devant le tribunal.

01/07/2019 14:31:03 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

[Reportages, analyses, enquêtes, débats. Accédez à l'intégralité des contenus du Point >>](#)



*Le Point* souhaite vous offrir la meilleure expérience possible sur son site. En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies permettant de réaliser des études d'audience et de vous proposer du contenu, des services, des publicités et des offres adaptés à vos centres d'intérêts. Pour en savoir plus, [consultez notre politique cookies.](#)

> [Paramétrer les cookies](#)

✓ OK

